

Avec l'arrivée d'un nouveau directeur en 1996, les HLM sont devenus OPAC. Quand l'équipe municipale en place a rencontré ce nouveau directeur pour commencer la réhabilitation des logements de la rue Georges Clémenteau, il a fallu que la commune participe aux travaux. En 1996, la ville a versé 75.000 € (500.000 Francs) à l'OPAC pour commencer les travaux. Puis, la Ville a versé encore trois fois 75.000 €, ce qui fait au total 1.500.000 Francs en 1997, 1998 et 1999 pour poursuivre les réhabilitations rue Francis Poulenc, rue Ampère et rue de la Louche aux Verdins. L'OPAC a ainsi pu aménager ses locaux sur Champagne. Pour réhabiliter les trois bâtiments du haut de l'Aubépine (Pierre et Marie Curie) et les cinq bâtiments du bas de l'Aubépine (rue du Docteur Calmette), nous avons dû établir un planning sur plus de cinq ans. Comme les champenois(es) peuvent le constater, les travaux ont été finis en 2002. Comme vous pouvez le constater, nous avons eu du pain sur la planche sans en perdre une seule miette pendant six années de gestion communale. Il était alors prévu de faire démolir des murs afin d'aérer les bâtiments



des Chaillots et de donner plus d'espace aux habitants. Nous avons installé la Police Municipale dans un des bâtiments pour que les personnes qui habitent ce lieu se sentent plus en sécurité. Finalement, quand nous regardons bien, les résultats du travail de l'équipe municipale précédente se voient seulement maintenant. A l'époque, la voirie n'était pas négligée : l'aménagement de la place Leclerc avec pelouse, arbustes, lumières et places de parkings a été réalisé. De même pour l'aménagement de la place des Célestins avec les mêmes aménagements plus un mur de séparation. Pour améliorer la circulation rue de Gaulle (cars, camions...), une partie de la rue a été mise en sens unique. Deux carrefours ont été aménagés en giratoire : face à ABB et en haut de la côte des Acacias, sur la RD.210.

Dominique BESSEMOULIN
Conseiller Municipal

Dans sa précipitation à éliminer ses opposants, Monsieur le Maire s'est empressé de faire précipitamment voter par le Conseil Municipal de Champagne sur Seine, le retrait de la commune du Syndicat Mixte pour l'Habitat du Pays de Fontainebleau (voir le compte-rendu du Conseil du 27.11.02 dans **LA PASSERELLE** n°6). Quelques minutes après avoir acté l'entrée de la Commune dans la Communauté de Moret – Seine et Loing, et hop ! Champagne-sur-Seine se retire de l'Habitat. Seulement voilà, ce syndicat est conjoint entre Champagne et l'intercommunalité de Fontainebleau-Avon. Du coup, le syndicat n'existe plus puisqu'il n'est plus composé que d'une seule personne morale. Rien de grave en apparence, sauf que l'OPAC est une émanation de ce syndicat de l'Habitat. Donc, plus de syndicat implique plus d'OPAC. Il est dissout de fait !

Imaginez la stupéfaction des salariés de l'OPAC apprenant cela. Pourtant, Monsieur le Maire de Champagne est également le Président de l'OPAC. Et en plus, ce président convoque un Conseil d'Administration dans lequel il invite les élus de Champagne.

Donc, en début de réunion, j'ai interpellé la personne physique assise au bout de la table en lui demandant à quel titre lui-même, moi et deux autres représentants de Champagne étions là ? Nous ne représentons plus que nous-mêmes. Champagne.

De son côté, le Directeur a fait part de ses inquiétudes sur la pérennité de l'OPAC en raison de l'inconséquence de la décision précipitée du Maire de Champagne.

Mon rôle n'étant pas ni de casser l'OPAC, ni d'empêcher le fonctionnement de cet organisme, j'ai demandé que ma remarque soit consignée au compte-rendu en soulignant que je m'interrogeais sur la validité de la réunion du Conseil d'Administration. Finalement, Monsieur le Maire a, de manière toute aussi précipitée, convoqué un Conseil Municipal le jour des vacances de Noël pour voter l'annulation de la décision de retrait.

Encore une fois la précipitation et l'incompétence auraient pu entraîner des conséquences catastrophiques : que seraient devenus l'OPAC et ses appartements si par jamais une procédure avait été intentée pendant le laps de temps pendant lequel l'OPAC n'avait plus ni président, ni structure de rattachement administratif ?

En tous cas, maintenant, Monsieur le (nouveau) Président de l'OPAC a tellement peur de se représenter devant le CA de l'OPAC qu'il n'a pas programmé la prochaine réunion avant ce mois de mars.

Christophe SAVARD

INTERVENTION DE CHRISTIAN DEPARIS

Nous avons demandé par courrier à M. Le Président de la révision des listes électorales de bien vouloir nous préciser comment François Roger avait-il pu s'inscrire sur cette liste électorale sans être domicilié à Champagne.

NOUS N'AVONS JAMAIS EU DE REPONSE DE SA PART et c'est pourquoi nous avons dû nous adresser au Tribunal d'instance de Fontainebleau.

En statuant en dernier ressort et **en radiant** monsieur François ROGER des listes électorales de notre commune, le tribunal d'instance de Fontainebleau a **tranché**.

Souvenez-vous. Peu après les élections présidentielles, le premier adjoint et le PS de Champagne titrait : « **ils sont devenus fous** ». Le 1er adjoint s'étonnait du vote des électeurs en faveur de Jean-Marie LE PEN.

Mais hélas, il faut reconnaître que c'est notre responsabilité d'élus de donner confiance à la population dans le suffrage universel.

Malheureusement, preuve est faite aujourd'hui **que le maire de notre commune a trompé ses élus (majorité et opposition confondues) et surtout ses électeurs.**

Mais ce qui aggrave la situation, c'est qu'il a commis une **action indigne de sa fonction.**

En effet si l'on peut comprendre celui qui vole pour manger ou celui qui tue par passion, en aucun cas on pourrait pardonner à un maire de mentir à l'un de ses conseillers, même fut-il de l'opposition : **un Maire doit être intègre.**

(Extrait de la lettre adressée à Gwénaél Bonneville du 12 juillet 2001 qui demandait des renseignements à propos de son inscription au rôle des contributions sur notre commune et auquel il a répondu ceci :

AU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FÉVRIER

- si cela vous intéresse, que je suis assujéti au titre de 2001 à la taxe d'habitation.

- Vous redisant toute ma vive surprise devant ce caractère inquisiteur **pour lequel je me réserve le droit d'éventuelles poursuites**, je vous prie...

Il a, par son acte, **impliqué tous les élus**, majorité et opposition, en se cachant derrière sa fonction de maire et en utilisant les attributs de la commune (papier à entête et Marianne).

À cause de ce mensonge **la parole de notre maire n'est plus crédible.**

Les maires de la communauté et les entrepreneurs éventuels seront à même de remettre en cause sa parole à chaque instant.

Pour répondre au premier adjoint à propos de loyauté : Il n'y a point de loyauté qui tienne quand **l'intérêt de notre commune passe après les ambitions personnelles d'un homme.**

Mais il appartient aussi à votre majorité de prendre toute la mesure de cette affaire et de prendre les décisions qui s'imposent afin de donner confiance à nos partenaires et en notre commune.

Si aujourd'hui, le maire refuse de partir la tête haute, avec toute l'élégance que l'on pourrait attendre du premier magistrat de notre commune, c'est **qu'il compte sur la complicité de sa majorité, votre complicité.**

Quant à la suite de cette affaire, nous ferons ce que **l'intérêt général nécessite pour notre commune** et irons jusqu'au bout.

Il serait navrant que champagne soit comparé à une petite Sicile ou à une exception française.

Pour conclure, je me permets de reprendre les paroles d'une adjointe de la majorité actuelle qui me soufflait : « il serait bon pour Champagne d'avoir un conseil municipal **100% champenois !** »